

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ANNULATION D'ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE
CADRE DU DISPOSITIF ADEL TPE 16**

Service Economie - Innovation et
enseignement supérieur
N° 2017-D-258

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- ▣ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ▣ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017, portant délégation d'attributions du conseil au Président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,
- ▣ VU, la délibération n°131 du conseil communautaire du 2 avril 2015 approuvant la mise en place du dispositif de soutien aux TPE intitulé « ADEL TPE 16 »,
- ▣ VU, la convention signée le 27 avril 2015 avec le Département de la Charente et l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif ADEL TPE 16,
- ▣ VU, la décision n°431 du 21 décembre 2015 portant attribution d'une aide dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16,

DECIDE

Article 1er – Est annulée la convention passée avec le bénéficiaire M. Michel LABROUSSE dans le cadre de la création de l'entreprise SARL JEANNE ET PAUL pour l'attribution d'une aide dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16 d'un montant total de **4 785,25 €**, considérant que le projet du bénéficiaire du dispositif ADEL TPE 16 n'a pas été réalisé, M. Michel LABROUSSE ayant abandonné le projet.

Article 2 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé

Article 3 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **19 septembre 2017**
Publié ou notifié,
Le **19 septembre 2017**